



A.FISTER.

# Sommaire

*Mai 2024*

- 1 Edito
- 2 10 Comptes rendus des Conseils Municipaux
- 11 Poésie
- 12 et 13 La mémoire du combat du Bois-Blanc – 80<sup>ème</sup> anniversaire
- 14 Résultats Élections Européennes
- 15 Tour d’horizon de Denis
- 16 et 17 Le Comité des fêtes
- 18 Programme du Comité des Fêtes
- 19 Les échos de la JS Andryes – Affiche Tournoi de Foot
- 20 Affiche Foulées Androgiennes 2024
- 21 Jeux
- 22 Le coin des cruciverbistes
- 23 La recette de Danielle - « *Tarte Chocolat à la Ricotta* »
- 24 Etat civil

Pour parution dans le prochain numéro de **janvier** il est impératif de nous transmettre vos articles, affiches ou autres **avant le 15 janvier 2025**.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous confient leurs articles et photos, ce qui contribue à améliorer notre « canard ».

Chacun d’entre vous peut y participer. Il vous suffit de nous communiquer vos textes. Nous les publierons avec plaisir.

**Nous demandons à nos aimables et fidèles lecteurs de bien vouloir excuser les éventuelles fautes de frappe ... ou d’étourderie qui entacheraient ce numéro.**

# Edito



Chère Lectrice,

Cher Lecteur,

**Faire société, tous ensemble : rêve ou réalité ? Seuls des citoyens responsables, imaginatifs et respectueux peuvent cheminer et réussir. Gardons l'envie d'y croire et restons confiants les uns envers les autres.**

**Le [Canard des Marais](#) continue sa route pour y apporter sa modeste contribution.**

**Excellent été 2024 à tous. Prenez soin de vous et de vos voisins.**

**Bonne lecture.**

**L'équipe du [Canard des Marais](#)**



# Comptes-rendus des Conseils Municipaux

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Catherine GUYARD ; Martine STEIN ; Messieurs Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Élodie FLEURY (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD) ; Marine PINON (pouvoir à Monsieur Jean BEYRAND) ;

Absent non excusé : Monsieur Jérôme FAVIER.

Madame Catherine GUYARD est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 ;
- Délibération portant approbation du règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes ;
- Délibération portant décision modificative n°1 pour 2023 ;
- Délibération portant décision modificative n°2 pour 2023 ;
- Délibération portant renaturation du marais d'Andryes par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne (FDCY) ;
- Délibération portant choix d'un fournisseur pour scanner l'état civil ;
- Délibération portant choix d'un fournisseur pour intégration de la base État Civil dans le logiciel BERGER LEVRAULT ;
- Délibération portant Prime pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- Questions diverses.

### *Ouverture de la séance à 19h30*

#### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2023**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération portant approbation du règlement de collecte des déchets ménagers de la Communauté de Communes**

La compétence de la gestion des déchets relève de la Communauté de Communes. Toutefois, le règlement est soumis à l'approbation des conseils municipaux, le pouvoir de police n'ayant pas été transféré au Président de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

Après étude du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, le conseil approuve à l'unanimité le règlement proposé.

#### **Délibération portant décision modificative n°1 pour 2023**

En raison de deux cautions restituées sur deux logements communaux sur 2023, et la somme prévue au chapitre 16 ne permettant pas de financer ces restitutions, il convient d'ajouter le budget par une décision modificative telle que :

Augmentation des dépenses de 720,00 € sur le compte 165.

Toutefois, en raison de l'encaissement de plusieurs autres cautions sur le compte 165 (en recette), l'écriture comptable qu'il convient de passer est la suivante : Augmentation des recettes de 720,00 € sur le compte 165.

La décision modificative étant équilibrée, le conseil approuve le jeu d'écritures et autorise la DM n°1.

#### **Délibération portant décision modificative n°2 pour 2023**

Une facture est arrivée pour le règlement de frais scolaires.

Le compte d'imputation ne permettant pas le règlement de cette facture, il convient de faire une décision modificative telle que :

Augmentation des dépenses de 9 000,00 € sur le compte 6558 au chapitre 65.

Afin d'équilibrer cette dépense, il est proposé de baisser les dépenses sur les comptes suivants, le budget principal le permettant, et telles que :

Chapitre 11	Intitulés	Montants
Compte 615231	Entretien et réparation de voirie	-3 000,00 €
Compte 60633	Fourniture de voirie	-3 000,00 €
Compte 6228	Divers	-3 000,00 €

La décision modificative étant équilibrée, le conseil approuve le jeu d'écritures et autorise la DM n°2.

### **Délibération portant renaturation du marais d'Andryes par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne (FDCY)**

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, a pour projet de réaménager les abords du marais par renaturation et doit donc pouvoir passer sur des parcelles communales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le droit de passage à la Fédération, sous réserve qu'un état des lieux entrant et sortant soit réalisé, avec une remise en état des lieux s'il en était besoin, et sur l'établissement d'une convention entre la mairie et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne.

### **Délibération portant choix d'un fournisseur pour scanner l'état civil**

Afin de préserver les registres d'état civil, et intégrer les actes au logiciel d'état civil de la mairie, il convient de prendre attache avec une entreprise spécialisée.

Deux devis ont été reçus.

Le premier, de la société ADIC Informatique, propose une prestation à 1473,00 € HT, comprenant : récupération des registres et immobilisation de 3 semaines, numérisation en atelier, traitement et indexation des actes selon le cahier des charges de notre éditeur informatique Berger Levrault. Livraison des données sur clé USB.

Le second, de la société Numérize, propose une prestation à 2 100,00 € HT, comprenant : intervention en mairie sur une matinée pour scanner les actes, traitement et indexation des actes par double saisie et contrôle qualité, selon le cahier des charges de notre éditeur informatique Berger Levrault. Livraison des données par serveur sécurisé. Accès offert à l'éditeur pour récupérer la base de données, hébergement des données en France. La prestation pourrait être faite fin janvier

Le conseil, à l'unanimité, choisit de prendre pour prestataire la société Numérize et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **Délibération portant choix d'un fournisseur pour intégration de la base État Civil dans le logiciel BERGER LEVRAULT**

Une fois les données des registres d'état civil informatisées, il conviendra de les intégrer dans le système informatique. Un devis a donc été établi par l'éditeur Berger Levrault via son prestataire, SEGILOG, pour réaliser l'intégration.

Le conseil, à l'unanimité, choisit de prendre pour prestataire la société Berger Levrault et son prestataire, SEGILOG, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **Délibération portant Prime pouvoir d'achat exceptionnelle**

Une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat a été mise en place par le Gouvernement. La délibération étant soumise à l'aval du Comité Social Territorial (CST), il convenait d'attendre le retour de cette commission pour finaliser – ou non – l'octroi de cette prime aux agents territoriaux concernés.

Le conseil municipal a entériné le principe de la prime aux agents pouvant en bénéficier, selon les critères d'attribution décidés par le Gouvernement et autorise le maire à procéder au versement en une fois.

### **Questions diverses**

- Reliure des registres d'état civil : il convient de procéder à la reliure des registres tous les 10 ans ;
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 20 janvier à 17h30 à la salle des fêtes ;
- Un aménagement de l'espace « poubelles » est à prévoir à la salle des fêtes.

*La séance est levée à 20h50*

**Prochain conseil : lundi 5 février 2024 à 19h30.**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Messieurs Jean BEYRAND ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mesdames Élodie FLEURY ; Martine STEIN (pouvoir à Monsieur Jean-Marc LÉGER) ;

Absent non excusé : Monsieur Jérôme FAVIER.

Monsieur Florian BIZARD est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2024 ;
- Délibération portant participation financière au SDEY ;
- Questions diverses.

### **Ouverture de la séance à 19h30**

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 janvier 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération portant participation financière au SDEY**

Le conseil municipal approuve le règlement financier du SDEY, et autorise le maire à signer les conventions et autres documents concernant ces travaux, dans la limite de 4 600,00 €.

### **Questions diverses**

- Une étude doit être réalisée pour le remplacement du micro-tracteur avec possibilité de reprise de l'ancien. Une demande de devis va être réalisée.
- Acquisition d'un défibrillateur qui sera installé en extérieur près du lavoir de la Grande Rue. Le devis de l'entreprise PHILIPS est accepté, hors consommables.
- En vue de l'aménagement de la mairie pour améliorer son accessibilité, des rendez-vous sont pris pour en étudier la réalisation.

*La séance est levée à 20h45.*

*Prochain conseil : lundi 4 mars 2024 à 19h30.*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2024

Présents : Mesdames Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs ; Florian BIZARD ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Marie-Caroline BLANCHOT (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD) ; Monsieur Thierry DELHOMME (pouvoir à Monsieur Julien TISSIER) ; Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Jean-Marc LÉGER) ;

Absent non excusé : Monsieur Jérôme FAVIER.

Madame Catherine GUYARD est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2024 ;
- Délibération portant mandat au CDG89 pour le lancement de la consultation prévoyance santé ;
- Délibération portant sur attribution des subventions 2024 aux associations ;
- Délibération portant sur la délégation de service à la Poste pour la création de la Base Adresse Locale d'Andryes ;
- Questions diverses.

## ***Ouverture de la séance à 19h30***

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération portant mandat au CDG89 pour le lancement de la consultation prévoyance santé**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation prévoyance santé par le CDG89 (Centre de Gestion de l'Yonne).

### **Délibération portant sur attribution des subventions 2024 aux associations**

Le conseil municipal propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales ou qui ont une activité dans la commune, *sous réserve d'une demande de subvention en bonne et dûe forme* par les associations sus-citées :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Amicale de la Cloche Dorée (club des Aînés)	300,00 €
Amicale des anciens combattants	400,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
Association A chacun son chemin (randonnée)	50,00 €
Association Cats and Co 89	75,00 €
Association Flotteurs FM	50,00 €
Association Geste	600,00 €
Association Jeunesse Sportive d'Andryes (Foulées Androgiennes)	500,00 €
Association l'Éveil de la Vallée	300,00 €
Association les Restos du Coeur (sous forme de bon d'achat pour le centre de Clamecy)	
Association Activ'UNA Puisaye	200,00 €
MFR Toucy	300,00 €
Total	3 375,00 €

### **Délibération portant sur la délégation de service à la Poste pour la création de la Base Adresse Locale d'Andryes**

Dans le cadre de la création de la Base d'Adresses Locale (BAL) qui servira à alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN), toutes les communes doivent identifier chaque bâtiment et lui attribuer une adresse sur leur territoire.

La Poste propose un accompagnement aux collectivités pour la réalisation de cette opération qui consiste à vérifier tous les numéros déjà attribués, à attribuer des numéros aux bâtis qui en sont dépourvus, mais également à proposer une renumérotation cohérente si besoin est, à indiquer les routes sans nom qui seront alors déterminés par le conseil municipal.

L'objectif étant de permettre ensuite aux secours d'avoir une base fiable pour venir en aide aux personnes ou pour tous types d'intervention nécessaires.

Cette délégation de service auprès de la Poste est proposée pour un coût de 1140,00 € HT.

Le conseil approuve la délégation de service et autorise le Maire à signer cette convention auprès de la Poste.

### **Questions diverses**

- Le projet pour le remplacement du micro-tracteur avec possibilité de reprise de l'ancien a fait l'objet d'un devis : une proposition a été faite avec une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 8 000,00 € et l'achat d'un nouveau à 16 000,00 € ;
- L'association Sport Tremplin Puisaye-Forterre effectue une prestation d'animation pour les enfants de la commune âgés de 6 à 12 ans, sur la période du 15 au 19 avril 2024 (vacances de Pâques), pour un coût de 360,00 € la semaine, pris en charge par la commune ;

- Monsieur CHOCAT, de l'ATR (Agence Territoriale Routière) nous informe que la RD39 entre Coulanges-sur-Yonne et Étais-la-Sauvin sera en réfection entre mai et juin 2024 ;
- Le règlement intérieur de la salle des Fêtes doit être mis à jour afin d'être en conformité avec la délibération 2023-35 pour pouvoir être affiché. Le Maire informe de l'ajout des points suivants :

**Article 5 - « L'état des lieux entrant a lieu le vendredi à 17h avec un élu avec remise des clés. L'état des lieux sortant a lieu au plus tard le lundi matin à 9h, avec un élu et restitution des clés. »**  
 « Ce chèque sera restitué après utilisation si aucune dégradation, à l'intérieur et à l'extérieur, n'est constatée **ou détruit avec l'accord de l'émetteur.** »

**Article 7 - Les locaux sont fournis en bon état de propreté ; ils devront être rendus dans le même état. L'utilisateur devra effectuer le nettoyage des locaux, du matériel utilisé (réfrigérateur, four, four à micro-ondes, cafetière, évier, lave-vaisselle, toilettes, etc...) avec ses propres produits ménagers et laisser les abords propres. Ce nettoyage devra être terminé au plus tard le dimanche soir.**

**Article 10 - La sécurité des biens et des personnes est entièrement placée sous la responsabilité du locataire. A la réservation, il sera demandé une attestation d'assurance responsabilité civile **exclusivement** au nom du locataire.**

Les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2024 sont :

	Été	Hiver
Habitants de la commune	120,00 €	150,00 €
Personnes extérieures	300,00 €	330,00 €

- La table de ping-pong extérieure s'est abîmée avec le temps. À voir si elle est réparable ;
- Voir pour installer une rampe au niveau de l'escalier extérieur de l'ancienne école de Ferrières.

***La séance est levée à 21h40***

***Prochain conseil : lundi 8 avril 2024 à 19h30.***



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024**

**Présents** : Mesdames Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Madame Élodie FLEURY (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD) ; Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Thierry DELHOMME) ; Marie-Caroline BLANCHOT

**Absent non excusé** : Monsieur Jérôme FAVIER.

**Monsieur Florian BIZARD est élu secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2024 ;
- Délibération portant Subvention de la classe découverte d'Étais-la-Sauvin ;
- Délibération portant autorisation de changement d'hébergeur du site internet de la mairie ;
- Délibération portant subvention à l'association C7Lieux ;
- Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune ;
- Délibération portant approbation du compte de gestion 2023 ;
- Délibération portant approbation du compte administratif 2023 ;
- Délibération portant affectation des résultats 2023 ;
- Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes ;
- Délibération portant approbation du budget primitif 2024 ;

- Délibération portant délégation au maire pour souscrire un emprunt pour l'aménagement de la mairie (accès PMR, espace APC, salle des mariages, salle de réunion) ;
- Questions diverses.

### ***Ouverture de la séance à 19h30***

#### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération portant Subvention de la classe découverte d'Étais-la-Sauvin**

L'école d'Étais-la-Sauvin a fait une demande de subvention pour les 12 enfants habitants la commune, dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte en juin en Loire-Atlantique.

Le conseil accepte à l'unanimité le règlement de la subvention, soit 1 884,00 € pour ce voyage scolaire.

#### **Délibération portant sur autorisation de changement d'hébergeur du site internet de la mairie**

**Le site de la mairie est actuellement hébergé sur une plateforme dont la prise en main est particulièrement compliquée. Aussi, pour simplifier la gestion et la mise à jour du site internet, il est proposé de passer sur la plateforme Campagnol, qui a été mise en place par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).**

Le conseil accepte à l'unanimité le changement de plateforme.

#### **Délibération portant subvention à l'association C7Lieux**

L'association C7Lieux est intervenue à sa demande en 3 occasions, afin de créer du lien au sein de la commune, par différentes actions (jeux, discussions, soupe partagée). Pour financer ses actions, l'association a fait une demande de subvention à hauteur de 500,00 €. Étant donné que l'association n'est pas de la commune, la demande est jugée un peu trop haute. Monsieur le Maire propose une subvention de 150,00 €.

1 Contre – 1 Abstention – 7 Pour

#### **Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune**

Un administré a fait une proposition de vente auprès de la mairie pour deux parcelles : un jardin dans la continuité de la salle des fêtes et un bois situé route de Ferrières, pour un montant global de 5 500,00 €.

Le conseil souhaite plus d'information quant à la valeur du bois. Il sera demandé à l'ONF de l'estimer. La décision finale sera prise au prochain conseil.

#### **Délibération portant approbation du compte de gestion 2023**

Le compte de gestion ne suscite aucune remarque et est approuvé par le conseil à l'unanimité.

#### **Délibération portant approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le CA est présenté par le Premier Adjoint, Thierry Delhomme.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	484 813,59 €	-79 141,79 €
Recettes 2023	436 239,97 €	336 746,23 €
Résultat de l'exercice 2023	-48 573,62 €	257 604,44 €
Report 2022	302 178,09 €	-237 227,34 €
Résultat de clôture 2023	253 604,47 €	20 377,10 €

Le compte administratif, identique au compte de gestion, ne suscite aucune remarque et est approuvé par le conseil à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération portant affectation des résultats 2023**

L'affectation du résultat 2023 est présentée ainsi :

Restes à réaliser (investissement)      -34 778,13 €  
Restes à recevoir (investissement)      7 766,00 €

Le fonctionnement est en excédent de 253 604,47 €.

L'investissement est en déficit de 6 635,03 €.

Un virement au 1068 est à réaliser à partir du fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement pour 6 635,03 €.

Le total définitif du fonctionnement est donc de 246 969,43 €.

Le conseil municipal adopte l'affectation du résultat 2023 à l'unanimité.

### **Délibération portant fixation des taux des taxes locales directes**

En raison de l'inflation qui touche autant les collectivités que n'importe quel acteur économique, et notamment les dépenses liées à l'énergie, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition pour les taxes locales directes.

L'assiette de base a augmenté de 3,9% au niveau national.

La Communauté de Communes s'est engagée à ne plus faire d'augmentations sur l'assiette qui lui revient.

Par ailleurs, la loi de finances permet pour cette année de n'augmenter que la taxe d'habitation, qui ne concerne que les résidences secondaires.

Trois propositions sont faites :

- augmenter uniquement la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires (maximum 5%)
- augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 4%
- augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 6%

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour augmenter la taxe d'habitation à 5% et pour les taxes sur le bâti et le non bâti à hauteur de 4%.

### **Délibération portant approbation du budget primitif 2024**

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité. Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.

### **Délibération portant délégation au maire pour souscrire un emprunt pour l'aménagement de la mairie (accès PMR, espace APC, salle des mariages, salle de réunion)**

Sur l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), un emprunt est à privilégier pour la réalisation des travaux envisagés en 2024 pour améliorer l'accueil de tous au sein de la mairie par un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite avec la création d'une rampe d'accès, et de l'Agence Postale Communale (APC) qui pourra être transférée au rez-de-chaussée de la mairie).

Le conseil municipal autorise le Maire à souscrire un emprunt pour les travaux d'aménagement de la mairie. Cet emprunt a été inscrit au budget 2024 à hauteur de 100 000,00 €.

### **Questions diverses**

- Le nouveau tracteur tondeuse est arrivé et est opérationnel pour les tontes.
- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous au cimetière à 10h30. Un vin d'honneur sera offert à la mairie à l'issue de la cérémonie.
- Une vente de bois de sapins a été réalisée par l'ONF au profit de la commune pour la somme de 13 221,00 €. Une seconde vente de bois devrait être réalisée en juin, pour du chêne et du hêtre.
- Des chenilles processionnaires du pin sont descendues des arbres. Tout traitement est inefficace à ce stade. L'aire de jeux est fermée pour la semaine du 8 au 14 avril et il convient de s'assurer qu'enfants et animaux n'entrent pas en contact avec les chenilles. Un traitement sera réalisé à l'automne par une entreprise spécialisée.
- Réinstaller la table de pique-nique sur la place Gérard Bourdier à Fontenailles. Voir si possibilité de l'installer plus près de la mare.

*La séance est levée à 21h50.*

*Prochain conseil : lundi 6 mai 2024 à 19h30.*



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2024

*Présents* : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

*Absents excusés* : Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Jean-Marc LÉGER) ; Florian BIZARD (pouvoir à Madame Marine PINON) ; Madame Élodie FLEURY ; Monsieur Jérôme FAVIER.

*Madame Catherine GUYARD est élue secrétaire de séance.*

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2024 ;
- Délibération portant mise à jour RIFSEEP ;
- Délibération portant Convention annuelle participation financière SYVOSC 2023-2024 ;
- Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune ;
- Organisation de la cérémonie du 8 mai 2024 ;
- Organisation du scrutin des Européennes le 09 juin 2024 ;
- Questions diverses.

### *Ouverture de la séance à 19h30*

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2024**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération portant mise à jour RIFSEEP**

Le Maire expose les modalités du RIFSEEP. Il s'agit d'un regroupement de deux primes, sous le nom de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce regroupement des 2 primes, supprime toutes les autres primes pré-existantes, pour en simplifier la gestion.

La première prime, dite IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) valorise la compétence technique des agents, les formations effectuées, l'expérience acquise, la capacité à améliorer le quotidien par des procédures adaptées. Cette prime est versée mensuellement.

La seconde prime, dite CIA (Complément Indemnitaire Annuel) valorise la manière de servir des agents (ponctualité, amabilité, efficacité dans le travail, communication interne, etc). Il est proposé de verser cette prime en deux fois, 50% en juin et 50% en novembre.

Le conseil approuve à l'unanimité cette répartition de la prime.

Par ailleurs, le Comité Social Territorial (CST, organe consultatif du Centre de Gestion) a demandé à ce que le conseil municipal fixe la méthode de calcul des jours d'arrêt maladie : sur une année civile ou sur douze mois glissants. Le conseil municipal choisit d'utiliser le calcul basé sur l'année civile.

#### **Délibération portant sur convention annuelle de la participation financière au SYVOSC 2023-2024**

Le Maire présente la demande de participation financière des communes adhérentes au SY.VO.SC (SYndicat à Vocation SColaire de Courson-les-Carières) pour l'année 2023/2024 pour la somme de **125,00 €** par enfant scolarisé au collège Jean Roch Coignet de Courson-les-Carières et une participation de **2,80 €** par habitant.

Pour Andryes, les participations sont calculées comme suit :

- Participation par élève : 10 x 125,00 € soit 1 250,00 €
  - Participation par habitant : 453 x 2,80 € soit 1 268,40 €
- total de 2 518,40 €

Le coût total qui s'élève à 2 518,40 euros pour l'année scolaire 2023/2024 est accepté à l'unanimité.

### **Délibération portant proposition d'achat d'un terrain au profit de la commune**

Une proposition a été faite au conseil pour acheter deux terrains sur la commune :

- un bois, situé route de Ferrières ;
- une parcelle, située chemin du Moulin, à proximité de la salle des fêtes.

Après consultation de l'ONF pour le bois, il est proposé de ne pas donner suite à cette proposition.

Concernant la parcelle sise chemin du Moulin, le conseil demande qu'une nouvelle offre lui soit faite en réajustant le prix à cette parcelle seule. La décision finale sera prise au prochain conseil, sous réserve que l'offre parvienne à temps.

### **Organisation de la cérémonie du 8 mai 2024**

Le conseil s'organise pour la cérémonie du 8 mai 2024.

### **Organisation du scrutin des Européennes le 09 juin 2024**

Le conseil s'organise pour les élections européennes du 9 juin.

Une communication sera faite sur Panneau Pocket pour rechercher des assesseurs complémentaires, si besoin.

### **Questions diverses**

- Il est rappelé que pour le versement des subventions aux associations, celles-ci doivent obligatoirement faire une demande écrite. Actuellement, quatre associations ne l'ont pas fait ;
- Travaux de voirie : un devis sera demandé pour le dérasement des banquettes de la VC 10 entre Villepreney et Ferrières ;
- Chemin du Bois Blanc : suite au débardage réalisé, il faut vérifier l'état du chemin et voir les suites à donner.

*La séance est levée à 21h25.*

**Prochain conseil : lundi 3 juin 2024 à 19h30.**





# Poésie

A bien trop te fréquenter Madame La Pluie,  
Toute trempée, transie, je m'ennuie, je pâlis.

Monsieur Soleil, tu persistes à te cacher ;  
Hélas, sans toi, je suis toute ratatinée.

Cadeau du ciel, quand tu t'offres à mon réveil,  
Don de notre galaxie, tu m'émerveilles.

Quand tu me prends chaleureusement dans tes bras,  
Ma journée brille alors de tout son éclat.

Ta présence douce réchauffe mon âme.  
Mon cœur se remplit de lumière, s'enflamme.

Tes lumineux rayons me métamorphosent.  
Je me transforme en délicate rose.

Privée de ton énergie, je suis malade.  
Sérieux, à quand nos prochaines estivades ?

*Annick*

# LA MÉMOIRE DU COMBAT DU "BOIS-BLANC", LE PLUS IMPORTANT MENÉ PAR LES MAQUISARDS DE L'YONNE

**Légende** : Stèle d'Andryes érigée sur le lieu de l'attaque du Maquis 3 (Service national maquis) au lieu-dit « Bois-Blanc », à la mémoire de quatre maquisards et d'une infirmière tués les 3 et 4 juillet 1944, et d'un résistant local fusillé le 22 août près d'Auxerre

**Source** : © [Cliché Arnaud Fouanon](#) Droits réservés

**Date document** : 31 août 1947

**Lieu** : France - Bourgogne - Franche-Comté (Bourgogne) - Yonne – Fontenailles



La stèle est érigée en lisière du bois où se tint le combat du lieu-dit « Bois-Blanc », le 3 juillet 1944. Il s'agit d'une stèle sculptée en bas-relief dans un bloc de calcaire. On peut y lire, gravé le long d'un arc de cercle qui épouse la forme supérieure de la stèle : « *Passant souviens-toi de ceux qui ont tout sacrifié* », et sur la partie inférieure « *pour ta liberté* ». La stèle représente, de façon stylisée, un maquisard visant une cible, le fusil appuyé sur un rebord défensif. Pour être générique et symbolique, cette figuration n'en correspond pas moins à la réalité de la situation défensive des maquisards attaqués le 3 juillet 1944. Une croix de Lorraine s'ajoute à cette représentation.

Sur le socle de la stèle, composée d'un autre matériau, on peut lire les noms des quatre maquisards (Antoine Bielski, Felix Gallot, Robert Darras, Henri Thomassin), et de l'infirmière Marie-Louise, dite *Léna* Golmann, tués dans le combat. Marius Berlot (en réalité Berlaud) ne fut pas tué sur place, mais fait prisonnier le 4 juillet et fusillé au champ de tir d'Egriselles-Venoy, près d'Auxerre, le 22 août 1944.

Cette stèle a été financée par un groupe de résistants, à l'initiative de MM. Escallier, Bonneville et Pouyaud, et inaugurée le 31 août 1947.

Cette stèle n'est pas le seul élément commémoratif dont dispose la commune d'Andryes. À proximité, à l'emplacement où fut retrouvé son corps, une plaque à la mémoire de Marie-Louise Golmann (*Léna*) est fixée sur un bloc de calcaire, au-dessus duquel est représentée une croix de Lorraine.

À l'intérieur de la mairie d'Andryes est posée une plaque « *À la mémoire des résistants tombés dans la lutte contre le nazisme pour la Liberté et la France* », sur le territoire de la commune, ou originaires d'Andryes. On peut y lire les noms des maquisards tués au combat du « Bois-Blanc », le 3 juillet 1944 (dont l'infirmière) ; ceux des morts au combat du Bois de Druyes, le 26 juillet 1944 ; celui d'un résistant tué en mission le 11 juillet 1944 ; et celui du garde-chasse victime de la répression le 20 juillet 1944. Cette plaque fut financée par l'Amicale des anciens Résistants, à l'initiative de Pierre Lelu et de l'ANACR, et inaugurée le 29 septembre 1984.

**Auteurs** : C. Delasselle, J. Drogland, F. Gand, T. Roblin, J. Rolley, *Un département dans la guerre. Occupation, Collaboration et Résistance dans l'Yonne*, Paris, éd. Tirésias, 2007.

**Sources** : *La Résistance dans l'Yonne*, AERI - ARORY, 2004.

## Contexte historique

Le 22 juin 1944, le Maquis 3 du Service national maquis s'installe au camp dit « du Bois-Blanc », à huit kilomètres à l'ouest de Coulanges-sur-Yonne, près du village de Fontenailles, sur la commune d'Andryes. Ce camp, qui a déjà été occupé par d'autres groupes de maquisards, est situé tout près de la limite Yonne-Nièvre, en bordure ouest de la forêt de Fretoy, ce qui permet un repli facile en cas d'attaque.

Le Maquis 3 compte alors environ 120 hommes. Un regroupement aussi important pose de sérieux problèmes de ravitaillement et les allées et venues des camions dans la région ne peuvent manquer d'attirer l'attention. Conscients du danger et conseillés par les responsables du Service national maquis, venus inspecter le camp, les maquisards ont aménagé des fossés et des trous d'abri en lisière de la forêt. Ils ont aussi aménagé un sentier de repli en direction de la RN 77, au nord-est ; de là, un autre sentier mène au hameau dit « des Champs-Gras », sur la commune de Mailly-le-Château. Le Maquis 3 dispose d'un armement important grâce aux nombreux parachutages obtenus depuis la fin mai : un mortier, deux bazookas, 17 fusils-mitrailleurs, de nombreux fusils, des mitraillettes. Une partie des hommes a été chaussée et habillée avec des tenues canadiennes parachutées depuis peu. Un autre parachutage est d'ailleurs prévu pour le soir du 3 juillet, près d'Etai-la-Sauvin.

Ce même jour, vers 17 heures, une jeune fille de Fontenailles arrive en hâte et signale qu'elle a vu de nombreux camions et autocars remplis de soldats arriver à Fontenailles. Aussitôt, les maquisards se préparent au combat. Peu après, les troupes allemandes arrivent en vue du camp et se déploient face à la forêt. Une colonne remonte l'allée forestière où sont garés les camions du maquis et les inspecte prudemment. Un autre groupe avance face à la lisière du bois où sont postés les maquisards, en se dissimulant dans un champ de blé. Les maquisards attendent en silence le signal pour tirer. Lorsque les Allemands arrivent à quelques dizaines de mètres d'eux, Félix Gallot, placé près des camions, commence à tirer avec son FM et tous les maquisards déclenchent alors le feu. Les assaillants ripostent puis reculent en désordre, laissant de nombreux morts et blessés derrière eux. Les Allemands obligent alors le fermier Chollet à atteler ses chevaux pour amener un mortier et une mitrailleuse lourde. Le mortier tire trop long, derrière les positions des maquisards, sans faire de dégâts. En revanche, la mitrailleuse lourde tire sans arrêt, hachant les feuillages juste au-dessus de la tête des maquisards allongés. Un tir de bazooka réussit heureusement à détruire la mitrailleuse.

Le combat continue, avec plus ou moins d'intensité, pendant plusieurs heures. Félix Gallot et Robert Darras ont été tués, et quelques hommes ont été blessés. André Cagnat, le chef du maquis, et son adjoint Raymond Thomasset décident alors le repli. Après s'être regroupés près du hameau dit « des Laurents » et avoir franchi avec précaution la RN 77 entre Coulanges et Courson, les maquisards continuent leur marche pendant la nuit et arrivent le lendemain en ordre dispersé au hameau des « Champs-Gras ». À l'aube, lorsque les Allemands donnent l'assaut sur le camp, celui-ci est vide. Mais un groupe d'une dizaine de jeunes de Clamecy, qui devait monter ce jour-là au camp, arrive à proximité sans savoir ce qui s'y est passé : deux d'entre eux, Antoine Bielski et Henri Thomassin, sont capturés et fusillés, deux autres sont blessés mais arrivent à s'enfuir.

Cet engagement du « Bois-Blanc » est le combat le plus important qui ait eu lieu dans l'Yonne : les 120 hommes du Maquis 3, bien équipés, encadrés et disciplinés ont tenu tête pendant plusieurs heures à une troupe allemande estimée, avec les renforts, à plus de 1 000 hommes. Les Allemands ont subi de lourdes pertes : des témoins ont compté 52 cercueils devant la mairie de Courson et de nombreux blessés ont été transportés dans les hôpitaux de la région. Les maquisards déplorent la mort de quatre hommes et celle de la jeune infirmière arrivée depuis peu au camp, Marie-Louise Golmann (*Léna*), dont on retrouvera le cadavre à quelque distance du camp et dont on suppose qu'elle s'est empoisonnée par peur de tomber vivante aux mains des Allemands. Le colonel allemand qui commandait l'attaque ayant interdit les représailles contre les populations des environs, on suppose qu'il a cru avoir eu affaire à un groupe de soldats alliés parachutés, et non à des résistants.

### **AVIS IMPORTANT**

***La cérémonie pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de cette bataille se déroulera :***

***le mercredi 03 juillet 2024 à 18h à la stèle du bois blanc à Fontenailles.***

***Tous les habitants sont conviés à participer à cette célébration importante***

## Résultats de la commune d'Andryes lors des Élections Européennes du dimanche 09 juin 2024

La France revient ! avec Jordan Bardella et Marine Le Pen Jordan BARDELLA	25,00 % 46
Besoin d'Europe Valérie HAYER	16,30 % 30
Réveiller l'Europe Raphaël GLUCKSMANN	10,33 % 19
Gauche unie pour le monde du travail soutenue par Fabien Roussel Léon DEFFONTAINES	10,33 % 19
Alliance rurale Jean LASSALLE	7,61 % 14
La France insoumise - Union populaire Manon AUBRY	6,52 % 12
La France fière, menée par Marion Maréchal, et soutenue par Eric Zemmour Marion MARÉCHAL	4,89 % 9
La Droite pour faire entendre la voix de la France en Europe François-Xavier BELLAMY	4,89 % 9
Europe Ecologie Marie TOUSSAINT	4,35 % 8
Parti animaliste - Les animaux comptent, votre voix aussi Hélène THOUY	2,17 % 4
Liste Asselineau-Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix François ASSELINEAU	2,17 % 4
Ecologie au centre Jean Marc GOVERNATORI	2,17 % 4
Europe Territoires Ecologie Guillaume LACROIX	1,63 % 3
L'Europe ça suffit ! Florian PHILIPPOT	0,54 % 1
Espéranto langue commune Laure PATAS D'ILLIERS	0,54 % 1
Lutte ouvrière, le camp des travailleurs Nathalie ARTHAUD	0,54 % 1

*Source : site internet « [lemonde.fr](http://lemonde.fr) »*



### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République, de nouvelles élections législatives se dérouleront les dimanches **30 juin et 7 juillet 2024**.

Les électeurs sont invités à se rendre aux urnes à ces deux dates.

# Tour d'horizon de Denis



## Assemblée Générale du Comité des fêtes

Courant janvier 2024, les membres du comité des fêtes se sont réunis pour le renouvellement du bureau ainsi que pour la préparation du calendrier des manifestations. La galette des rois a été partagée en fin de réunion !!



## Travaux réfection de voirie au carrefour de la mairie



## Bus de l'association « Ces 7 Lieux »

Le bus de l'association C7Lieux, s'est installé sur le parking de la salle des fêtes à 3 reprises, afin de proposer des activités permettant de créer du lien social au sein de la commune, par différentes actions (jeux, discussions, soupe partagée). La commune leur a accordé une subvention pour ces interventions.

ANDRYES	PARLY	FONTENOY	SEPTFONDS	COULLANGERON
01/03	03/03	05/03	08/03	15/03
17/03	19/03	22/03	24/03	26/03
02/04	05/04	31/03	09/04	14/04

Imaginons nos lendemains désirables!





# Le Comité des Fêtes

## Il est temps d'abattre les cartes !!!

...On n'est pas là pour se faire assommer,  
On est venu pour faire une p'tite belote...(B.Vian)  
Ce samedi 24 février, s'est déroulé le concours de belote  
organisé par le comité.

Une salle comble, des équipes qui, comme l'écrivait Boris Vian, n'étaient pas là "pour se faire engueuler" mais bien "venues pour faire un p'tite belote" avec les potes et passer un bon moment.



Chaque équipe a su utiliser ses atouts, puisqu'il n'y a eu que des gagnants ! Tous les participants sont repartis avec un lot de consolation et pour les vainqueurs : caissette de viande (bœuf et cochon) ça tombe à pic ! L'année prochaine "re "belote !!

## Pâques



La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, accessible gratuitement pour les enfants d'Andryes et ses communes, s'est déroulée cette année sur les pelouses du camping du bois joli.

Les gérants, Pascale et Philippe, ont mis à notre disposition leurs espaces verts où œufs en chocolat et poisson d'or étaient dissimulés.

Dans une ambiance joyeuse et conviviale malgré un temps mitigé... les 2 groupes d'enfants se sont précipités pour remplir leur panier et espérer trouver le poisson d'or !!

Après cette chasse, c'est sous le charmant espace repas du camping que nous avons pu profiter d'une collation et d'un apéritif. Merci au camping du Bois Joli pour votre accueil, à Etienne pour la confection du poisson d'or, aux bénévoles organisateurs et aux participants. À l'année prochaine !!

## Retour sur le vide grenier d'Andryes

Ça déballe dès 5h30 !

### *Une matinée bien agitée :*

Habituellement fixé au week-end de l'ascension, cette année le vide grenier a dû être programmé le 12 mai.



Pourtant, ce changement n'a pas perturbé les exposants venus nombreux : presque 40 emplacements réservés. Un café était offert aux exposants et des croissants, disponibles à la vente à la buvette.

### **Barbecue "party" :**

A partir de 11h, le barbecue, la friteuse étaient opérationnels : frites, chipo, merguez et andouillettes sauce moutarde oignon vin blanc ont régalé exposants et promeneurs.



### **Animations :**

Le château gonflable accessible gratuitement, la marchande de glace, et les crêpes, proposés par le comité, ont réjoui les enfants comme les grands.

Un GRAND MERCI aux bénévoles pour leur présence et leur efficacité sans qui cet événement n'aurait pas pu être organisé. Merci également à la mairie qui a mis à notre disposition le jardin de la salle des fêtes où se sont installés promeneurs et exposants pour une pause déjeuner ombragée et bien méritée.

À l'année prochaine et cette fois-ci, à l'ascension !!!

## **Sortie au Pal**



## **St Médard**

### **Installation des guirlandes de la St Médard**



2024

# LES DATES À RETENIR

OCT  
13



DÉFILÉ



OCT  
31

NOV  
22

SOIRÉE



SI VOUS VOULEZ DONNER DE VOTRE PERSONNE  
, ET DE VOTRE TEMPS, CONTACTEZ MME CÉCILE  
LÉGER, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FÊTES, SOIT  
PAR TÉLÉPHONE AU 06 86 26 74 14 SOIT PAR MAIL  
ADRESSÉ A CECILE91810[AT]HOTMAIL.FR.



*Les échos de la J.S. ANDRYES*



# **J.S. ANDRYES**

**Stade Municipal Bernard GAUCHER**

## **Tournoi de football à 7** **Amical et convivial**

*Challenge « Francky et Cédric »*

# **SAMEDI 29 Juin 2024**

**Semi nocturne**  
**de 14h00 à 23 heures**

Inscriptions des équipes au 06.80.02.63.95 (Alex)  
ou par mail : [andryes.js@lbfc-foot.fr](mailto:andryes.js@lbfc-foot.fr)

**Pas d'inscription sur place**

**Buvette et restauration (barbecue, andouillettes, frites...) à disposition toute la journée pour tous.**



IPNS  
Ne pas jeter sur la voie publique



6<sup>ème</sup> Édition

ANDRYES - 89480



# Course à Pied

## Dimanche 20 octobre 2024

### 8 h 30 – Randonnée

- Participation de 2€ sur place, ouverte à tous.

### 9 h – Course enfants « découverte »

- Gratuit, sur un parcours de 1 km.
- Pour les enfants de 5 à 12 ans.

### 2 Courses Adultes

 - 9 h 30 La **21 km**

 - 10 h La **13 km**



- Certificat médical, licence ou PPS obligatoire.
- Inscription 10€ - via [LeSportif.com](https://www.lesportif.com)

Il est demandé aux participants de bien vouloir être présents au plus tard 15 minutes avant le départ des épreuves

Infos et inscriptions sur



Facebook : Les Foulées Androgiennes

Mail : [running\\_jsa@yahoo.com](mailto:running_jsa@yahoo.com)

## SUDOKU

Facile

3	1			6				
		7		4		1		
4	2	6	5			7	3	
	8		6	1		4	2	
1	7						8	6
	6	3		8	4		1	
	5	2			9	8	7	1
		9		7		2		
				5			4	9

Moyen

		2		8	3	6		
	8			7				3
3	9	7				5		
8		9	1	3			6	
			7	6	5			
	5			9	2	3		7
		3				1	2	8
5				1			3	
		1	3	2		9		

Difficile

	7					2		9
		3		2				
			5		6			8
	4	2	7					6
	1	9	4		8	5	3	
5					3	7	1	
2			6		4			
				8		4		
4	7							2

Diabolique

5		4		1				
	8	6			7		4	
1			2		4		7	
					5		9	
		7				5		
	2		8					
	5		9		1			3
	9		7			6	5	
				6		9		2



## Le baccalauréat

Choisissez 6 thèmes parmi ceux proposés ci-dessous.

<p>PRENOM FILLE</p>	<p>PRENOM GARCON</p>	<p>PAYS</p>	<p>VILLE</p>	<p>SPORT</p>	<p>ARBRES &amp; FLEURS</p>
<p>VERBES</p>	<p>METIERS</p>	<p>FLEUVES &amp; RIVIERES</p>	<p>FRUITS &amp; LEGUMES</p>	<p>INSTRUMENTS DE MUSIQUE</p>	<p>MOYEN DE TRANSPORT</p>
<p>ANIMAUX</p>	<p>PARTIE DU CORPS</p>	<p>OBJET</p>	<p>PERSONNAGE CÉLÈBRE</p>	<p>OUTIL</p>	<p>ALIMENT</p>

Règles du jeu :  
 Une personne récite l'alphabet dans sa tête et une autre lui dit « stop ». L'enfant énonce alors la lettre sur laquelle il s'est arrêté... C'est parti ! Vous devez trouver un mot commençant par cette lettre pour chaque catégorie choisie...  
 Dès qu'une personne a fini de remplir les cases alors la manche s'arrête et on compte les points:

- 2 points pour un résultat correct et unique.
- 1 point pour un résultat correct mais identique à un autre joueur.
- 0 point si pas de réponse ou mauvaise réponse.



# Le coin des cruciverbistes

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1									■		
2											
3		■						■			
4						■					
5				■						■	
6						■		■			
7				■		■					
8					■			■			
9						■			■		
10	■		■						■		

## Horizontalement :

**1** – Tours de bois. Cobalt au labo. **2** - Garnitures de roues. **3** – Baie rouge acidulée. Thymus. **4** – Propre et soigné. Frappe. **5** – Brynner intime. Chienne qui a conservé sa queue. **6** – Refroidie. Préfixe de nouveauté. **7** – Type d'acide. Jeune saumon. **8** – Cracheur sicilien. Devant devant. Sur la boussole. **9** – Dans les Ardennes. On se rua vers lui. C'est à dire. **10** – Forme de pouvoir. Dans une entête.

## Verticalement :

**A** – Sur le Druyes ou sur l'étang (deux mots). **B** – Branché. Voisines du palais. **C** – Région du Danemark **D** - La moindre chose. Cours suisse. **E** – Grande et mince. Arrivé. **F** – Référendum d'initiative français. **G** – Départ en masse. **H** – Région de Nice. Couchant levant. Ile de France. **I** – Situation pressée. **J** – Poil de cheval. Ancienne terre grecque. **K** – Femmes de Ossey-les-Trois-Maisons

## Solutions du numéro précédent

**Horizontalement :** **1** – Lacrymogène. **2** – Empiéter. Ac. **3**- Po .Om. Recto **4** – Ru. Nées. Ohn **5** - Arsin. Tchao. **6** – Yeu. Ide. Unm. **7** – Lue. Dfe. **8** – Es. Net. Osés. **9** – Aede. Air. Te **10** – Usufruitier.

**Verticalement :** **A** – Le Prayleau. **B** – Amoureuses. **C** – CP. Sue. Du. **D** – Rioni Nef. **E** – Yemenite. **F** – Mt. Tau. **G** – Oersted. II. **H** - Gré. Fort. **I** – Cohues. **J** – Nathan. Été **K** – Economiser.

Bernard GAUCHER



## LA RECETTE DE DANIELLE

*Bonjour à toutes et tous, voici un dessert qui ne va pas vous laisser de marbre*

### **Tarte Chocolat à la Ricotta**

#### Ingrédients (4 pers)

- 80grs de sucre glace
- 1 rouleau pâte sablée
- 100grs chocolat noir + copeaux
- 175 grs ricotta
- 10 cl crème fraîche liquide



#### Préparation

Préchauffez le four 180°,

Étalez la pâte dans une tourtière, piquez le fond à la fourchette, et faire cuire à blanc environ 20 minutes.

Préparez une ganache en faisant fondre au bain-marie le chocolat avec la crème liquide.

Mélangez pour obtenir une préparation lisse, et répartir sur le fond de tarte cuit.

Mettre 2 heures au frigo pour que la ganache durcisse.

Mélangez la ricotta et le sucre glace ensemble, étalez cette crème sur la couche de ganache au chocolat.

Au moment de servir, décorez avec les copeaux de chocolat (ou de noix de coco).

Bonne dégustation.

Danielle Galant

Je vous rappelle que si vous avez des recettes , vous pouvez me les envoyer par mail.

*Danielle GALANT*

Mail : [dani.galant89@outlook.fr](mailto:dani.galant89@outlook.fr)

## Janvier à juin 2024



### NAISSANCES :

NÉANT

### MARIAGES :



NÉANT

### DECES :



20/01/2024 – Mme Marie-Louise NOTELET née JOUDRIER

02/02/2024 – M. Christian THARAUD

10/06/2024 – M. Maxime VILDÉ

*L'équipe du Canard des Marais ainsi que tous les habitants d'Andryes s'associent aux joies et aux peines de ces familles.*

*En cas d'oubli ou d'erreur n'hésitez pas à nous en informer. La correction sera faite dans le prochain numéro du Canard.*

---

#### **Pour contacter l'équipe du Canard des Marais**

Nouvelle boîte mail :

**[lecanarddesmarais@gmail.com](mailto:lecanarddesmarais@gmail.com)**

Si vous souhaitez nous contacter par téléphone : Florian (06.32.71.68.77) ou Claire (06.25.08.05.16)

Vous pouvez également passer par l'intermédiaire de la Mairie.

# ANDRYES

**MAIRIE** secrétariat ☎ 03.86.81.72.36  
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14H - 18H  
Samedi uniquement sur rendez-vous  
E-mail : [mairieandryes@wanadoo.fr](mailto:mairieandryes@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.andryes.fr](http://www.andryes.fr)

**LE MAIRE** M. Jean-Marc LEGER  
☎ 03.86.47.29.12  
N° des Adjointes en cas d'urgences :  
M. Thierry DELHOMME ☎ 03.86.81.75.67  
M. Julien TISSIER ☎ 06.45.33.57.94  
Mme Catherine GUYARD ☎ 06.14.81.07.64

## POMPIERS

M. Camille FLEURY ☎ 06.08.00.34.65  
M. Antoine DELHOMME ☎ 07.88.44.47.14

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi  
9H30 à 12H00  
☎ 03.86.81.76.18

## DEPOT DE PAIN

Un dépôt de pain est disponible à l'agence postale communale sur les horaires d'ouverture. Il est nécessaire de commander au préalable.

## BIBLIOTHEQUE (Salle des fêtes)

Mercredi de 14H30 à 16H

## SALLE DES FÊTES

Tarifs :

**Habitants commune** : 120 € été, 150 € hiver

**Hors commune** : 300 € été, 330 € hiver

*Période hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars*

Réservations auprès de la Mairie.

## ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le mercredi matin. Il faut sortir les poubelles la veille.

N° vert **0 800 584 762** à appeler en cas de problème avec le service de collecte ou de problème avec la redevance OM.

# DIVERS

## EPICERIE & BOUCHERIE AMBULANTE

Le mercredi

## TAXIS ET AMBULANCES ST CHRISTOPHE

☎ 03.86.81.72.84 (Départ d'Andryes)

## PHARMACIE THEVENOT

Coulanges sur Yonne ☎ 03.86.81.70.85  
Lundi 14H - 19H  
Mardi au Samedi 9H - 12H / 14H - 19H

## HOPITAUX

AUXERRE ☎ 03.86.48.48.48  
CLAMECY ☎ 03.86.27.60.60  
AVALLON ☎ 03.86.94.66.00  
POLYCLINIQUE ☎ 03.86.94.49.49

## SECOURS

SAMU 15 - POMPIERS 18  
GENDARMERIE NATIONALE 17  
APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112  
CENTRE ANTI POISON PARIS **01.40.05.48.48**

## CABINET INFIRMIER

Béatrice VERDONCK, Charlotte VIAUX-  
CAMBUZAT, Loïc MESBAH  
☎ 03.86.81.78.27

## SOINS À DOMICILE (SSIAD)

Maison de retraite Sainte-Clotilde  
☎ 03.86.81.72.55

## KINESITHEPEUTE

Catherine ANDRE LAPORTE  
☎ 03.86.81.72.89

## ASSOCIATION d'AIDE MENAGÈRE OU REPAS À DOMICILE (UNA – AMICC)

☎ 03.86.81.79.16

## LA POSTE

☎ 36 31

## PROXIMARCHÉ

Tous les jours 7H30 – 21H  
☎ 03.86.51.83.94  
Possibilité de livraison de courses à domicile.